



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

HERAULT TOURISME Association de loi 1901

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
HERAULT TOURISME Association de loi 1901
Maison du Tourisme Avenue des Moulins 34184 MONTPELLIER CEDEX 4

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

HERAULT TOURISME Association de loi 1901

Maison du Tourisme Avenue des Moulins 34184 MONTPELLIER CEDEX 4

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de l'association Hérault Tourisme,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, Nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Convention entre le Conseil Départemental de l'Hérault et Hérault Tourisme

- *Entité concernée :*

Conseil Départemental de l'Hérault

- *Administrateur intéressé :*

Madame Cassar, Conseillère Départementale,
Présidente d'Hérault Tourisme, élue le 2 Août 2021



- *Nature et objet :*

Convention en date du 19 avril 2022 fixant le cadre global de l'intervention d'Hérault Tourisme pour l'année 2022, prévoyant la dotation départementale globale de financement du fonctionnement et la mise à disposition de locaux et de moyens humains par le Conseil Départemental de l'Hérault à l'association.

- *Modalités :*

- o Dotation départementale : 3.510.000 €,
- o Moyens humains mis à disposition : 114.287 €,
- o Locaux mis à disposition : 113.880 €.

Convention de Partenariat en matière de marketing entre Hérault Tourisme et Sète Agglopôle Méditerranée pour l'année 2022

- *Entité concernée :*

Sète Agglopôle Méditerranée - Office de Tourisme Intercommunal

- *Administrateurs intéressés :*

Madame Calueba et Madame Fabre de Roussac, membres du Conseil Communautaire de Sète Agglopôle Méditerranée élues le 2 août 2021

- *Nature, objet et modalités :*

Participation financière de Sète Agglopôle Méditerranée à hauteur de 31.500 € pour l'exercice 2022.

Convention de Partenariat Plan Marketing 2022 entre Hérault Tourisme et Logis de l'Hérault

- *Entité concernée :*

Logis de l'Hérault

- *Administrateur intéressé :*

Monsieur Escudié, Président de Logis de l'Hérault

- *Nature, objet et modalités :*

Participation financière de Logis de l'Hérault à hauteur de 12.500 € pour l'exercice 2022.



Participation aux actions Marketing 2022 et convention relative à la base de données SIT 34 entre Hérault Tourisme et l'Office de tourisme Intercommunal de Mauguio Carnon

- *Entité concernée :*
Office de Tourisme Intercommunal de Mauguio Carnon
- *Administrateur intéressé :*
Madame Moulin Traffort, membre de l'Office de Tourisme de Mauguio Carnon élue le 2 août 2021
- *Nature, objet et modalités :*
Participation financière de l'Office de Tourisme Intercommunal de Mauguio Carnon à hauteur de 16.800 € pour l'exercice 2022.

Participation aux actions Marketing 2022 et convention relative à la base de données SIT 34 entre Hérault Tourisme et l'Office de tourisme Intercommunal du Pays de Lunel

- *Entité concernée :*
Office de Tourisme Intercommunal du pays de Lunel
- *Administrateur intéressé :*
Monsieur Boisson, Président de l'Office de Tourisme du pays de Lunel
- *Nature, objet et modalités :*
Participation financière de l'Office de Tourisme Intercommunal Du pays de Lunel à hauteur de 19.800 € pour l'exercice 2022.

Participation aux actions Marketing 2022 et convention relative à la base de données SIT 34 entre Hérault Tourisme et l'Office de tourisme Intercommunal du Grand Pic Saint Loup

- *Entité concernée :*
Office de Tourisme Intercommunal du Grand Pic Saint Loup
- *Administrateur intéressé :*
Mme Michèle Lernout, Vice-Présidente de la Communauté de Commune du Grand Pic Saint Loup.
- *Nature, objet et modalités :*
Participation financière de l'Office de Tourisme Intercommunal du Grand Pic Saint Loup à hauteur de 14.200 € pour l'exercice 2022.



Participation aux actions Marketing 2022 et convention relative à la base de données SIT 34 entre Hérault Tourisme et Montpellier Métropole

- *Entité concernée :*
Montpellier Métropole
- *Administrateurs intéressés :*
Madame Cassar et Monsieur Meunier, membres du Conseil Communautaire de Montpellier Métropole élus le 2 août 2021.
- *Nature, objet et modalités :*
Participation financière de Montpellier Méditerranée Métropole à hauteur de 5.800 € pour l'exercice 2022.
Participation financière de l'OT Montpellier Méditerranée Métropole à hauteur de 34.140 € pour l'exercice 2022.

Participation aux actions Marketing & observation 2022 et convention relative à la base de données SIT 34 entre Hérault Tourisme et l'Office de tourisme La Domitienne

- *Entité concernée :*
Office de Tourisme La Domitienne
- *Administrateurs intéressés :*
Madame Sorini, Directrice de l'Office de Tourisme de La Domitienne.
- *Nature, objet et modalités :*
Participation financière de l'Office de Tourisme La Domitienne à hauteur de 14.900 € pour l'exercice 2022.

Participation aux actions Marketing & observation 2022 entre Hérault Tourisme et Sydel Pays Cœur d'Hérault

- *Entité concernée :*
Sydel Pays Cœur d'Hérault
- *Administrateur intéressé :*
Monsieur Carceller, Président de la commission Tourisme du Pays Cœur d'Hérault.
- *Nature, objet et modalités :*
Participation financière de Pays cœur d'Hérault à hauteur de 11.800 € pour l'exercice 2022.

Hérault tourisme association de loi 1901



Participation aux actions Marketing 2022 et convention relative à la base de données SIT 34 entre Hérault Tourisme et Pays Haut Languedoc et Vignobles

- *Entité concernée :*
Pays Haut Languedoc et Vignobles
- *Administrateur intéressé :*
Monsieur Arcas, Président du Pays Haut-Languedoc & Vignobles
- *Nature, objet et modalités :*
Participation financière de Pays Haut Languedoc et Vignobles à hauteur de 11.516 € pour l'exercice 2022.

Montpellier, le 17 avril 2023

KPMG SA

Florence GABRIEL